

Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Données

Données brutes.

Trois mois de recul sont nécessaires pour avoir des données fiables, mais de légers ajustements peuvent être effectués sur l'historique des séries. Il s'agit donc de données provisoires.

Source

Agence de services et de paiement (ASP)

Définition

Le **contrat à durée déterminée d'insertion** (CDDI) s'applique aux personnes recrutées par une structure d'insertion par l'activité économique (IAE) : une entreprise d'insertion (EI), une association intermédiaire (AI) ou un atelier et chantier d'insertion (ACI). Il a pour objet de faciliter l'**insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières**.

Le CDDI est signé pour une durée minimale de 4 mois. Il est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il est à temps partiel ou complet et sa durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures.

Si les EI ont toujours embauché leurs salariés en CDDI, les ACI n'ont obligation de recruter sous cette forme de contrat que depuis la réforme du 1er juillet 2014. Avant cette date, les ACI embauchaient leurs salariés en insertion en contrat aidé classique (CUI-CAE). Le recours aux CDDI est en revanche marginal dans les AI. Cette structure n'est pas présentée dans ce tableau de bord en raison de problèmes de localisation.

Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Mise à jour : 03 février 2026

Nombre d'embauches* en contrat à durée déterminée d'insertion

	Nombre d'embauches en octobre 2025			Cumul des embauches		
	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	De janvier à octobre 2025	De janvier à octobre 2024	Variation du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	34	33	1	395	456	-13,4
Hautes-Alpes	75	70	5	642	728	-11,8
Alpes-Maritimes	135	103	32	1 127	1 122	+0,4
Bouches-du-Rhône	763	578	185	6 214	5 971	+4,1
Var	242	219	23	2 067	2 125	-2,7
Vaucluse	188	156	32	1 608	1 552	+3,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 437	1 159	278	12 053	11 954	+0,8
France métropolitaine	20 056	15 370	4 686	184 355	189 137	-2,5

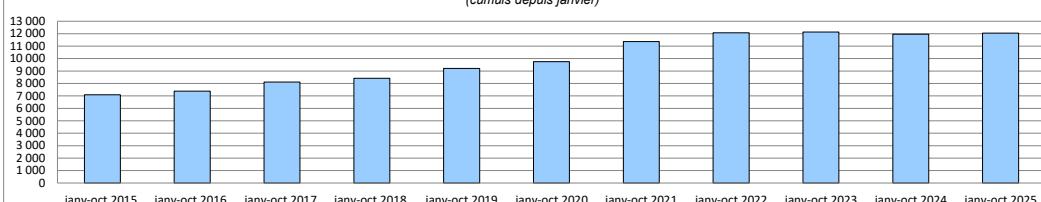
*Embauches = Nouvelles entrées + reconductions

Note : Données brutes, provisoires

Champ : hors associations intermédiaires (AI)

Source : ASP - Traitements : Dares, Dreets Paca / Sese

Evolution du nombre d'embauches* en contrat à durée déterminée d'insertion en Paca
(cumul depuis janvier)



*Embauches = Nouvelles entrées + reconductions

Note : Données brutes, provisoires

Champ : hors associations intermédiaires (AI)

Source : ASP - Traitements : Dares, Dreets Paca / Sese

Nombre de bénéficiaires de contrats à durée déterminée d'insertion à fin octobre 2025

	Stock* (en nombre)				Variation sur un an (en %)		
	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	Part des allocataires du RSA lors de l'embauche, toutes structures (en %)	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)
Alpes-de-Haute-Provence	154	150	4	n.d.	-3,1	-3,8	+33,3
Hautes-Alpes	270	233	37	n.d.	-5,6	-7,2	+5,7
Alpes-Maritimes	426	334	92	n.d.	-4,9	-5,6	-2,1
Bouches-du-Rhône	2 522	1 903	619	n.d.	-1,6	-2,2	+0,5
Var	942	827	115	n.d.	-9,0	-9,9	-1,7
Vaucluse	605	504	101	n.d.	+3,8	+1,4	+17,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 919	3 951	968	n.d.	-3,0	-4,1	+1,8
France métropolitaine	71 962	53 854	18 108	n.d.	-6,2	-7,2	-3,1

Avertissement : En raison d'évolutions dans les bases de données, la part des allocataires du RSA lors de l'embauche est indisponible

*Stock = Entrées - Sorties, calculé depuis l'entrée en vigueur du dispositif, n.d = non disponible

Note : Données en fin de mois, brutes, provisoires

Champ : hors associations intermédiaires (AI)